



Bruxelles, le 28 février 2024

CM 1808/24

Dossiers interinstitutionnels:

2023/0200(COD)
2023/0199(COD)
2023/0201(APP)

CODEC
CADREFIN
POLGEN
FIN
COEST
UA PLATFORM
ELARG
NDICI
RELEX
ECOFIN
PROCED

TELECOM
CYBER
COMPET
RECH
CLIMA
ENV
INDEF
POLMIL
SOC
COH

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: codecision.adoption@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.4085

Objet: Projet de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027

Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant la facilité pour l'Ukraine (**première lecture**)

Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) 2021/1060, (UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241 (**première lecture**)

- Lancement d'une procédure écrite
- Adoption des actes législatifs
- Approbation des déclarations

Le Comité des représentants permanents (2^e partie) ayant décidé le 28 février 2024 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour:

1. adopter le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027, dont le texte figure dans le document ST 5818/24 + REV 1 (it) + COR 1 (it) + COR 2 (de);
2. approuver le projet de déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission accompagnant le document susmentionné, ainsi que les projets de déclarations du Conseil figurant dans le document ST 6712/24 ADD 1;
3. adopter le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant la facilité pour l'Ukraine, dont le texte figure dans le document PE-CONS 10/24;
4. approuver le projet de déclaration commune du Parlement européen et du Conseil accompagnant le document susmentionné, ainsi que le projet de déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, dont le texte figure dans le document ST 6712/24 ADD 2;
5. adopter le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) 2021/1060, (UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241 dont le texte figure dans le document PE-CONS 11/24.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION" à chaque question.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu aux questions, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil **dans les meilleurs délais et au plus tard le mercredi 28 février 2024 à 16 h 00 (heure de Bruxelles)** et être envoyées à l'adresse suivante: codecision.adoption@consilium.europa.eu.